Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250624-202538POSTEADMI-DE

MAIRIE
33820 SAINT-AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-38

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE À TEMPS COMPLET

Date de convocation du Conseil : **10 juin 2025**
Affichée le : **10 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le : **24 juin 2025**
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie. Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.**

Excusés : **Mr ATTAL Frédéric**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (*le cas échéant*) ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi à temps complet chargé de secrétaire général ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du **01 juillet 2025** au tableau des effectifs d'un emploi permanent de secrétaire général correspondant au grade d'**Adjoint administratif principal de 1ère classe,** relevant de la catégorie hiérarchique C pour **35** heures hebdomadaires ;

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L. 332-8 3° du CGFP
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250624-202538POSTEADMI-DE

- Que l'agent recruté par contrat devra justifier **d'un niveau d'étude équ**
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade **d'Adjoint administratif principal de 1ère classe** et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération ;
- Que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

  Que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Pour copie conforme
Le **24 juin 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Jacques DUBERGEY

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE ST-AUBIN-DE-BLAYE
33820